

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Université Amar Thelidji**  
**Faculté de Médecine de Laghouat**  
**Cours de droit médical**

**Droit médical**

**Docteur BENMEDIOUNI Farouk**

✉ : [fbenmediouni@yahoo.fr](mailto:fbenmediouni@yahoo.fr)

## La fonction médicale et le rôle social du médecin

### 1. LA FONCTION MEDICALE

La fonction médicale n'est pas comme les autres fonctions.

Elle répond à des principes éthiques et moraux car l'objet traité par celle-ci est l'être humain, d'où sa noblesse.

Tout médecin est tenu donc de respecter l'éthique et la déontologie médicale.

#### **Définition :**

L'exercice de la médecine consiste donc à évaluer et à diagnostiquer toute déficience de la santé de l'être humain, à prévenir et à traiter les maladies dans le but de maintenir la santé ou de la rétablir.

#### **Le rôle du médecin :**

Dans le cadre de l'exercice de la médecine, les activités réservées au médecin sont les suivantes :

- Diagnostiquer les maladies
- Prescrire les examens diagnostiques
- Utiliser les techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice
- Déterminer le traitement médical
- Prescrire les médicaments et les autres substances
- Utiliser les techniques ou appliquer les traitements, invasifs ou présentant des risques de préjudice, incluant les interventions esthétiques
- Exercer une surveillance clinique auprès des malades dont l'état de santé présente des risques
- Effectuer le suivi de la grossesse et pratiquer les accouchements
- Décider de l'utilisation des mesures de contention
- Décider des mesures d'isolement entrant dans le cadre de la prévention.
- La prévention primaire : dépistage des facteurs de risque cardiovasculaire, des cancers.
- La prévention secondaire et la prévention des complications.

- Le médecin participe à des activités d'éducation sanitaire qui ont pour but de contribuer au bien être de la population par l'acquisition de connaissances nécessaires en matière :

1. D'hygiène individuelle et collective
2. De protection de l'environnement
3. De prévention des maladies et des accidents
4. De nutrition saine et équilibrée
5. De promotion des activités physiques et sportives ...etc.

### **Qui exerce la profession de médecine ?**

La profession de médecine étant une profession à exercice exclusif, seuls ceux qui sont détenteurs d'un diplôme reconnu par l'état algérien peuvent l'exercer.

### **L'organisation de la fonction médicale :**

L'organisation de la fonction médicale est assurée par le pouvoir exécutif (ministère de la santé), l'ordre corporatif (ordre des médecins) et des syndicats médicaux.

L'organisation du système de santé selon la loi sanitaire :

- Art 191 : L'organisation du système national de santé est basée sur les principes d'universalité, d'égalité d'accès aux soins, de solidarité, d'équité et de continuité des prestations de santé.
- Art 192 : L'organisation du système national de santé repose sur la régionalisation, la hiérarchisation des soins et sur la complémentarité des activités des établissements constitués en réseau ou toute autre forme de coopération.
- Art 193 : Le système national de santé est composé de l'ensemble des prestataires de soins, des officines, des structures et des établissements publics et privés de santé. Il comprend également les services déconcentrés, les établissements, les institutions et les structures concourant à la protection et à la promotion de la santé.
- Art 194 : L'ensemble des structures et institutions sanitaires ou à vocation sanitaire relèvent de la tutelle du Ministère chargé de la santé ou sont soumises à son contrôle technique.
- Art 195 : Les institutions et structures qui concourent à la protection et à la promotion de la santé, sont chargées notamment des missions de soutien technique, de recherche, de contrôle, d'évaluation, de sécurité, de formation, d'expertise en matière de santé et d'approvisionnement en produits de santé. Les institutions exerçant des missions particulières telles que fixées dans leur texte de création sont dotées de prérogatives de puissance publique.

### **Que faut-il faire pour devenir médecin ?**

- Choisir des études médicales : D'après le code de déontologie algérien la mission du médecin est définie comme étant une vocation qui consiste à défendre la santé mentale et physique de l'homme et à soulager la souffrance.
- Il est également au service de l'individu et de la santé publique et exerce sa mission dans le respect de la vie et de la personne humaine. Le médecin reçoit donc de la société la mission de soigner et de préserver la santé.

## 2. Le rôle social du médecin :

- Depuis le début de l'humanité, le rôle de soigner était attribué à des personnes pour leur capacité ou leur influence.
- Longtemps ce rôle a été confondu avec celui de la magie et l'art de guérir par la religion.
- C'est à « Hippocrate » médecin grec et son école que revient le mérite d'avoir libéré la pratique médicale de l'influence religieuse ;
- En Occident, la médecine a longtemps été liée aux croyances et à la religion. Le malade était considéré comme quelqu'un d'impur, ayant transgressé un interdit, la souffrance relevant donc du châtement divin.
- La relation médecin/malade est liée à l'histoire de la médecine. De la médecine d'Hippocrate à celle du XXème siècle, les rapports entre médecins et patients ont évolué suivant les sociétés et les progrès de la science.
- La naissance de l'anatomie, de la nosologie et la progression de la chirurgie sont les fruits du développement de la rationalité et de l'esprit critique.
- La méthode anatomo-clinique et la médecine expérimentale de Claude Bernard constituent la première révolution médicale. Et de là, l'enquête étiologique a fait son apparition.
- Les travaux de Louis Pasteur ont mis en évidence le rôle des agents pathogènes et l'importance de l'hygiène.
- Au début du XXème siècle, le médecin a eu un rôle limité : il diagnostiquait, prédisait une évolution mais n'était capable de traiter que des symptômes et rarement une étiologie.
- Les choses ont changé au milieu du XXème siècle. La recherche médicale a avancé à grands pas, on a découvert :
  1. Les antibiotiques,
  2. Les psychotropes,
  3. La pharmacopée qui a recensé un nombre croissant de médicaments efficaces.
  4. De nouvelles techniques d'imagerie et de chirurgie.
  5. De nouveaux domaines ont été explorés :
    - la biologie moléculaire
    - la génétique
    - l'immunologie...
- La médecine est devenu puissante : les médecins soignaient et guérissaient un nombre croissant de maladies. Ils apparaissaient pendant quelques temps comme des faiseurs de miracle, symbole d'une société en plein dynamisme après la guerre. La société prenait conscience du rôle clef du médecin. Cependant, très vite de nouvelles questions ont été soulevées.

- En effet, la recherche a posé de nouveaux problèmes qui dépassaient largement le cadre scientifique : la procréation médicalement assistée, les greffes, les manipulations génétiques, l'intervention de certaines techniques coûteuses etc. Tous étaient des débats auxquels la société voulait y participer.

Ainsi des règles propres à la pratique de cette profession doivent être respectées : c'est ce qu'on appelle « la déontologie »

### **Valeurs à cultiver**

#### ❖ Tenue

1. Habillement décent, correct, soigné;

2. Attitude respectable vis-à-vis:

➤  des patients et de leurs familles;

➤  des confrères,

➤  des collaborateurs : l'équipe soignante, le personnel administratif, ...

#### ❖ Comportement social exemplaire :

➤  Disponibilité,

➤  Générosité,

➤  Responsabilité,

➤  Moralité,

➤  Sens de l'éthique

➤  Humilité...

Etre une référence.